

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (216)
Section : ZK
Feuilles(s) : 000 ZK 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Date de l'édition : 13/11/2024
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1165 R
Document vérifié et numéroté le 13/11/2024
APTC VENDEE LA ROCHE SUR YON
Par Thierry LEOST,
INSPECTEUR CADASTRE
Signé

Cachet du service d'origine :
Pôle Topographique Gestion Cadastrale VENDEE
Cité administrative Travot
Rue du 93ème RI
BP 767
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Téléphone : 02 51 45 12 39
ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgfp.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A -----, le -----

Modification selon les énoncations d'urgence à publier

D'après le document d'arpentage dressé
Par D VERONNEAU (2)
Réf. : 24 185 JP
Le 24/09/2024

(1) Royer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualité du signature s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc.).

